

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Principales abréviations	13
Sommaire	17
Introduction	19

PREMIÈRE PARTIE L'EFFET NÉGATIF DE LA COMPÉTENCE-COMPÉTENCE (ARTICLES 1448 ET 1455 CPC)

Titre 1 - La règle de l'effet négatif	67
Chapitre 1 - Les fondements positifs	69
Section 1 - La reconnaissance de l'effet négatif	69
I. Émergence de la règle	69
A. La règle absente	70
B. La règle en dormance	72
C. La règle consacrée	75
1. Théorisation de la règle en droit français	75
2. Le rejet majoritaire en droit comparé	76
II. La systématisation de la règle	85
A. La généralisation de l'effet négatif dans l'ordre juridique français	85
1. Quelle que soit la juridiction saisie	85
2. Quelle que soit la voie d'action utilisée	88
3. Quelle que soit la nature de l'arbitrage	93
4. Quelle que soit la volonté des parties	94
B. L'élévation de l'effet négatif au rang de condition de régularité du jugement étranger	95
Section 2 - La compatibilité de l'effet négatif avec les normes de l'ordonnancement juridique français	101
I. L'organe de contrôle	101
II. Les normes de contrôle de l'effet négatif	104
A. Les principes du droit processuel et du droit des obligations	105
1. La liberté contractuelle	105
2. Les principes généraux de droit processuel	106
a. Les principes rattachés à la prorogation légale de compétence	106
α. Le principe selon lequel le juge de l'action est le juge de l'exception	106
β. Le principe selon lequel tout juge est juge de sa compétence	108
b. Le droit au recours juridictionnel devant le juge naturel	109

α. Le droit d'agir en justice.....	109
β. Le droit au juge naturel.....	113
B. Les conventions internationales du droit judiciaire privé.....	117
1. Les conventions du droit de l'arbitrage.....	117
a. La Convention de New York de 1958.....	117
b. La Convention de Genève de 1961.....	120
2. Le Règlement Bruxelles I.....	121
a. L'effet négatif, règle de compétence directe.....	123
α. Le Règlement Bruxelles I.....	123
β. Le Règlement Bruxelles I révisé.....	130
b. L'effet négatif, condition de régularité du jugement étranger ...	133
α. Le Règlement Bruxelles I.....	133
β. Le Règlement Bruxelles I révisé.....	138
Conclusion.....	141
Chapitre 2 - Les fondements axiologiques.....	143
Section 1 - Les fondements théoriques.....	144
I. Le fondement écarté : la force obligatoire de la convention d'arbitrage..	144
II. Le fondement retenu : la théorie de l'apparence.....	145
A. Les différentes acceptions de la notion juridique d'apparence.....	146
B. Le choix de l'apparence vraisemblable.....	151
Section 2 - Les fondements pratiques.....	155
I. L'économie procédurale.....	155
II. L'inadaptation des mécanismes de résolution des conflits de compétence admis entre juridictions étatiques.....	158
A. L'inadaptation des principes de résolution des conflits de compétence admis entre juridictions étatiques.....	159
1. Les rapports verticaux : le recours hiérarchique.....	160
2. Les rapports horizontaux : une coordination éventuelle.....	162
a. Droit international privé.....	162
b. Droit international public.....	166
B. L'inadaptation des outils de résolution des conflits de compétence existants.....	167
1. La litispendance.....	168
a. Les arguments théoriques.....	170
α. L'inapplicabilité de la litispendance aux hypothèses de compétence exclusive.....	171
β. L'inapplicabilité de la litispendance au contentieux de la compétence.....	177
b. Les arguments pratiques.....	179
α. La simplicité et la suffisance de la litispendance.....	180
β. La neutralité de la litispendance.....	181
2. L'injonction anti-suit.....	184
Conclusion.....	192
Conclusion du titre.....	193

Titre 2 - La mise en œuvre de l'effet négatif	195
Chapitre 1 - Le champ d'application de l'effet négatif	197
Section 1 - Une mise en œuvre conditionnée par l'apparence de compétence arbitrale	199
I. La construction de l'apparence de compétence arbitrale	200
A. L'élément subjectif : une prétention	200
1. La nécessité de manifester la volonté de se prévaloir de la compétence arbitrale	200
2. Les manifestations de la volonté de se prévaloir de la compétence arbitrale	204
a. Devant le juge d'appui : la demande de désignation d'arbitres	204
b. Devant le juge du fond : une exception d'arbitrage	205
B. L'élément objectif : « l'apparition »	210
1. L'existence apparente d'une convention d'arbitrage	210
2. L'existence avérée d'une procédure arbitrale en cours	212
II. L'absence de destruction de l'apparence de compétence arbitrale : l'absence de nullité ou d'inapplicabilité manifeste de la convention d'arbitrage	213
A. La nullité et l'inapplicabilité manifestes de la convention d'arbitrage	213
1. Identification des exceptions	214
a. L'ajout de l'inapplicabilité manifeste	214
b. L'unification des exceptions	216
2. L'interprétation stricte des exceptions	218
a. Vérification pratique : confirmation jurisprudentielle de l'interprétation restrictive des exceptions	218
α. La nullité manifeste de la convention d'arbitrage	219
- Une exception exceptionnellement caractérisée	219
- Un possible renouveau	223
β. L'inapplicabilité manifeste de la convention d'arbitrage	230
- Le rejet de l'inapplicabilité manifeste	231
- L'admission de l'inapplicabilité manifeste	239
b. Vérification théorique : le caractère manifeste, illustration de l'apparence ostentatoire	245
B. L'absence de saisine du tribunal arbitral	250
1. Une limite opportune	252
2. Une définition adaptée	253
Section 2 - Une mise en œuvre absente	256
I. L'absence d'application de l'effet négatif favorable à l'arbitrage	257
A. Illustrations de non-application favorables à l'arbitrage	258
1. L'absence totale d'application	258
2. L'absence substantielle d'application	260
B. Les raisons de la non-application favorable à l'arbitrage	262
1. L'absence d'invocation de ce moyen de droit par les parties au litige	262
2. L'invocation de la clause compromissoire contre un tiers apparent	264
3. « [L]es besoins d'élaboration de la nouvelle règle matérielle »	265

II. L'absence d'application de l'effet négatif défavorable à l'arbitrage.....	270
A. Illustrations de non-application défavorables à l'arbitrage.....	270
B. Les raisons de la non-application défavorable à l'arbitrage.....	272
Conclusion.....	275
Chapitre 2 - La décision de mise en œuvre de l'effet négatif.....	277
Section 1 - Les voies de recours ouvertes contre la décision.....	278
I. Droit positif : l'aménagement des voies de recours en faveur de l'arbitrage.....	278
A. Présentation des solutions.....	278
1. Les voies de recours ouvertes contre la décision de refus de mise en œuvre de l'effet négatif.....	279
a. La décision du juge d'appui.....	279
b. La décision du juge du fond.....	280
2. Les voies de recours ouvertes contre la décision acceptant la mise en œuvre de l'effet négatif.....	282
B. Appréciation des solutions.....	285
II. Droit prospectif : limitation et spécialisation des voies de recours.....	289
Section 2 - La portée de la décision sur les autres instances.....	294
I. La portée de la décision à l'égard de l'autre juridiction saisie <i>a priori</i> : l'autorité positive de la chose jugée règle les rapports entre juge d'appui et juge du fond.....	296
A. L'autorité de la chose jugée de la décision du juge du fond sur le juge d'appui.....	297
B. L'autorité de la chose jugée de la décision du juge d'appui sur le juge du fond.....	302
II. La portée de la décision à l'égard des juridictions saisies <i>a posteriori</i> : le rôle limité de l'autorité positive de la chose jugée.....	304
A. L'absence d'autorité de la chose jugée de la décision constatant l'apparence de compétence arbitrale.....	305
B. L'autorité de la chose jugée de la décision constatant la destruction de l'apparence de compétence arbitrale.....	306
1. Le tribunal arbitral.....	308
2. Les juridictions étatiques du contrôle.....	308
Conclusion.....	309
Conclusion du titre.....	311
Conclusion de la première partie.....	312

DEUXIÈME PARTIE
L'EFFET POSITIF DE LA COMPÉTENCE-COMPÉTENCE
DES TRIBUNAUX ARBITRAUX
(ARTICLE 1465 CPC)

Paragraphe préliminaire - L'objet de l'effet positif de la compétence-compétence.....	321
A. La distinction entre compétence et investiture.....	326

B. La distinction entre compétence et pouvoir de juger	328
1. Éléments de la distinction	328
2. Identification de la compétence arbitrale	332
a. Précisions relatives à la compétence arbitrale spéciale	334
b. Illustrations de la compétence arbitrale spéciale	335
3. Identification du pouvoir juridictionnel en droit de l'arbitrage	341
Conclusion	346
Titre 1 - Les fondements de l'effet positif du principe	
compétence-compétence	347
Chapitre 1 - L'ordre juridique de rattachement de l'effet positif	349
Section 1 - Les divergences d'appréciation de l'ordre juridique de	
rattachement	349
I. Le droit de l'État du siège de l'arbitrage	350
II. Les droits intéressés au litige	353
III. Le droit transnational de l'arbitrage	355
Section 2 - Des divergences d'appréciation apparentes	357
I. Consensus implicite sur l'ordre transnational	358
II. L'effet positif, règle transnationale	359
A. Une règle transnationale de l'ordre arbitral selon laquelle les arbitres	
sont juges de leur compétence	359
1. Transnationalité de la règle	360
a. Droit d'origine étatique	360
α. Législations nationales	360
β. Conventions internationales	363
b. Droit d'origine privée	364
α. Les règlements d'arbitrage et résolution	364
β. La jurisprudence arbitrale	366
2. Transversalité de la règle	367
a. L'arbitrage public international	367
b. L'arbitrage public de droit interne	369
B. Un principe général de droit processuel selon lequel tout juge est	
juge de sa compétence	371
1. Les traces du principe devant les juridictions internationales	372
2. Les traces du principe devant les juridictions étatiques internes	374
a. Traces indirectes	375
b. Traces directes	376
Conclusion	378
Chapitre 2 - Identification du fondement de l'effet positif au regard de	
la nature hybride de l'arbitrage	381
Section 1 - L'hésitation entre les deux fondements	383
I. Une hésitation originelle	383
II. Une hésitation à l'origine des difficultés d'application de la méthode	
des conflits de lois	386
Section 2 - Le choix d'un fondement	389
I. Analyse ancienne : le rattachement à l'aspect contractuel de l'arbitrage	389

A. L'analyse classique du droit processuel : la possibilité de juger de la compétence est une prorogation légale de compétence	389
B. L'analyse du droit de l'arbitrage : l'effet positif de la compétence-compétence est un effet positif de la convention d'arbitrage	390
II. Analyse actuelle : le rattachement à l'aspect juridictionnel de l'arbitrage	393
A. Critique du rattachement à l'aspect contractuel : la convention d'arbitrage ne peut être la source de l'effet positif du principe compétence-compétence.....	393
B. Arguments en faveur du rattachement à l'aspect juridictionnel de l'arbitrage.....	395
1. La qualification de pouvoir inhérent.....	396
2. Les conséquences de la qualification de pouvoir inhérent.....	399
a. Le pouvoir de se juger compétent comme incompetent.....	399
b. La valeur de la règle.....	400
Conclusion.....	404
Titre 2 - La mise en œuvre de l'effet positif du principe compétence-compétence.....	405
Chapitre 1 - Le tribunal arbitral, titulaire de l'effet positif.....	407
Section 1 - Exclusion de l'arbitre.....	407
Section 2 - Exclusion de l'organe administratif du centre d'arbitrage	408
I. L'existence du pouvoir d'examen <i>prima facie</i> de la convention d'arbitrage par le centre d'arbitrage	409
II. Les rapports entre l'organe administratif du centre d'arbitrage et le tribunal arbitral dans l'appréciation de la compétence.....	411
A. Le principe : cumul et dissociation des pouvoirs du centre d'arbitrage et du tribunal arbitral	411
1. Les différences de modalité du contrôle	414
2. La différence d'objet du contrôle.....	417
a. Le centre d'arbitrage contrôlerait la compétence administrative et le tribunal arbitral la compétence juridictionnelle.....	417
b. Le centre d'arbitrage vérifie qu'il est lié aux colitigants par le contrat d'organisation d'arbitrage.....	420
B. L'exception : l'usurpation du pouvoir de juger de la compétence par l'organe administratif du centre d'arbitrage	424
Conclusion.....	425
Chapitre 2 - Le procès arbitral de la compétence.....	427
Section 1 - L'existence du régime transnational du procès arbitral de la compétence.....	429
I. Le déclenchement de la vérification de la compétence	429
A. Le déclinatoire de compétence	429
1. L'obligation de motiver le déclinatoire.....	430
2. L'obligation de soulever l'exception d'incompétence <i>in limine litis</i>	431
B. Le contrôle d'office par le tribunal arbitral	439
II. L'examen par le tribunal arbitral de sa compétence.....	445

A. Le moment où le tribunal arbitral statue sur sa compétence.....	445
1. Le principe	445
2. L'exception	449
B. Les modalités de contrôle de la compétence	450
1. Le principe d'un contrôle juridictionnel total	451
2. Le respect des principes fondamentaux du procès	453
Section 2 - L'inachèvement du régime transnational du procès arbitral de la compétence	455
I. L'existence d'une instance juridictionnelle parallèle saisie de la compétence	456
A. La diversité des solutions.....	456
B. L'absence de dessaisissement du tribunal arbitral confronté à une procédure parallèle.....	459
1. L'absence de dessaisissement du tribunal arbitral pour juger de sa compétence confronté à une action concurrente.....	460
2. L'absence d'obligation du tribunal arbitral de surseoir à statuer dans l'attente du recours en annulation formé contre la sentence incidente de compétence	464
II. La décision d'une autre juridiction sur la compétence juridictionnelle générale.....	465
A. La décision émanant d'une juridiction d'État.....	467
B. La décision émanant d'un autre tribunal arbitral	470
Conclusion	472
Chapitre 3 - La décision arbitrale sur la compétence	473
Section 1 - La qualification de sentence	473
I. Le rejet de la qualification	473
A. La décision de compétence	473
B. La décision d'incompétence	474
II. L'admission de la qualification	476
A. La définition générique de la sentence	477
B. L'admission de l'ouverture des voies de recours admises contre toute sentence.....	479
Section 2 - Les attributs de la sentence	479
I. Le dessaisissement du tribunal arbitral de la compétence.....	480
II. L'autorité de chose jugée de la sentence jugeant de la compétence.....	482
A. Généralités	482
1. Les conditions classiques de l'accueil de l'autorité de chose jugée d'une sentence	483
2. Les conditions spécifiques aux sentences arbitrales	484
B. Effets.....	486
1. Effet négatif de la chose jugée	486
2. Effet positif de la chose jugée	487
Conclusion	488
Conclusion de la deuxième partie.....	489

TROISIÈME PARTIE
L'EFFET POSITIF DE LA COMPÉTENCE-COMPÉTENCE
DES JURIDICTIONS ÉTATIQUES
(ARTICLES 1491/1492-1519/1520/1525 CPC)

Titre 1 - L'existence du pouvoir des juridictions publiques de juger de la compétence juridictionnelle générale	497
Chapitre 1 - L'existence du contrôle de la compétence à travers la sentence	499
Section 1 - Un contrôle potentiellement systématique	499
I. Le caractère d'ordre public du contrôle judiciaire de la sentence	500
II. La présence constante de griefs contre la sentence permettant le contrôle de la compétence juridictionnelle générale	502
A. Toutes les voies de recours permettent le contrôle de la compétence juridictionnelle générale	502
1. Généralités	503
2. Limites	504
B. Tous les griefs relatifs à la compétence peuvent être formulés	508
1. Le contrôle de la sentence statuant sur la compétence arbitrale générale ou sur la compétence arbitrale spéciale	508
2. Le contrôle de la sentence de compétence et de la sentence d'incompétence	511
III. La totale liberté d'appréciation de la compétence par les juridictions françaises au regard des juridictions publiques étrangères	515
A. Les jugements étrangers contrôlant la sentence ne produisent pas d'effets extraterritoriaux	516
B. La conformité de la règle avec les conventions internationales	520
1. La convention de New York de 1958	520
2. Le Règlement Bruxelles I	522
Section 2 - Un contrôle simplement éventuel	525
I. Les limites générales	526
A. L'absence de caractère obligatoire des voies de recours	526
B. Les conditions classiques encadrant la recevabilité de contrôle de la sentence	528
1. Les conditions d'ouverture des voies de recours	528
2. Les conditions de recevabilité du moyen d'annulation ou d'appel	530
a. Le droit positif	530
α. Le principe : l'application de la règle de la renonciation à se prévaloir des irrégularités de procédure au grief selon lequel le tribunal arbitral se serait déclaré à tort compétent ou incompétent	533
β. Les exceptions	536
b. Appréciation	541
II. Les limites spéciales	543
A. La convention spéciale de renonciation au recours en annulation	544
B. L'arbitrage CIRDI	547
1. Le principe de l'interdiction du contrôle étatique de la sentence CIRDI	548

2. Les limites au principe de l'interdiction.....	549
Conclusion.....	551
Chapitre 2 - L'étendue du contrôle de la sentence statuant sur la compétence...	553
Section 1 - Droit positif : un contrôle total	554
I. Le principe du contrôle total.....	555
A. Permanence de la solution dans le temps	555
B. Constance de la solution indépendamment du cas d'ouverture utilisé par les plaideurs	557
II. Le sens du contrôle total.....	560
A. Les faits : leur réexamen.....	560
B. Le droit : le recours à la <i>lex fori</i>	565
Section 2 - Droit prospectif : un contrôle restreint ?.....	568
I. L'opportunité de la restriction du contrôle.....	569
II. Les voies de la restriction du contrôle.....	574
A. La restriction du contrôle lui-même	574
1. La restriction du contrôle équivalente à sa suppression pure et simple	575
2. L'inapplicabilité du principe de non-révision au fond à la compétence.....	579
B. La restriction des hypothèses de censure.....	583
Conclusion.....	587
Conclusion du titre	589
Titre 2 - La mesure du pouvoir des juridictions françaises de juger de la compétence juridictionnelle générale	591
Chapitre 1 - La prise en compte totale du contrôle dans l'ordre juridique français	595
Section 1 - Remarques générales.....	595
Section 2 - Solutions concrètes.....	599
I. Le rejet du recours.....	599
II. L'accueil du recours	601
A. Les conséquences de l'annulation de la sentence de compétence	601
1. Conséquences sur la sentence statuant sur le fond.....	601
2. Conséquences sur les actes de procédure préalablement ordonnés.....	606
3. Conséquences sur les suites de l'instance	607
a. Arbitrage interne	607
b. Arbitrage international	609
B. Les conséquences de l'annulation de la sentence d'incompétence.....	610
1. Annulation de la sentence d'incompétence totale.....	610
a. Arbitrage interne	611
b. Arbitrage international	611
α. Les modalités de retour devant la justice arbitrale sont-elles fixées par la juridiction du contrôle ou laissées à la discrétion des parties ?	612
β. Les modalités de retour à l'arbitrage	614

2. Annulation de la sentence d'incompétence partielle.....	615
a. Les conséquences sur la sentence sur le fond rendue par le tribunal arbitral pour la part du litige pour lequel il s'est jugé compétent	615
b. Les modalités du retour à l'arbitrage	617
Conclusion	618
Chapitre 2 - La prise en compte du contrôle dans l'ordre arbitral	619
Section 1 - L'approche monolocalisatrice : la prise en compte totale du jugement du contrôle rendu par les juridictions du siège de l'arbitrage.....	622
Section 2 - L'approche westphalienne : la prise en compte relative du contrôle des ordres étatiques intéressés au litige	624
I. Une prise en compte nécessaire des normes étatiques intéressées au litige	625
A. Sources de l'obligation faite au tribunal arbitral de juger de sa compétence au regard des normes étatiques intéressées au litige.....	625
B. Conséquences concrètes de l'obligation faite au tribunal arbitral de juger sa compétence au regard des normes étatiques intéressées au litige	627
II. Une prise en compte relative des normes étatiques intéressées au litige ..	629
A. La possible divergence d'appréciation de la compétence juridictionnelle générale par les différents ordres étatiques	629
B. Conséquences pour le tribunal arbitral	633
Section 3 - L'approche transnationale : la possibilité de refus de prise en compte du jugement du contrôle	635
I. L'absence d'obligation d'appliquer une loi étatique pour juger de sa compétence.....	636
II. L'absence d'obligation de respecter les jugements étatiques du contrôle	640
Conclusion	646
Conclusion de la troisième partie	648
Conclusion générale.....	649
Bibliographie	655
Index	685
Table des matières	693